

La baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale se poursuit en 2017

Le nombre d'agents de la fonction publique territoriale a diminué de 0,4 % entre fin 2016 et fin 2017. Hors contrats aidés, les effectifs augmentent de 0,9 %. De fait, le nombre de contrats aidés chute fortement (- 25,8 %). En parallèle, le nombre de contractuels augmente (+ 5,4 %) alors que le nombre de fonctionnaires diminue légèrement (- 0,1 %). La baisse des effectifs se concentre dans les organismes communaux et départementaux. A contrario, dans un contexte de transferts de compétences, les effectifs des organismes intercommunaux et des régions s'accroissent.

Au 31 décembre 2017, les collectivités locales emploient 1,97 million d'agents (tableau 1). Cela correspond à une baisse des effectifs de 0,4 % en un an, comme entre 2015 et 2016. Hors contrats aidés, les effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) progressent de + 0,9 % entre 2016 et 2017, après une baisse de 0,2 % entre 2015 et 2016. À l'inverse, entre 2016 et 2017, les effectifs de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière sont quasiment stables, y compris emplois aidés.

Si l'on comptabilise les effectifs moyens de la FPT sur l'année et que l'on tient compte du temps de travail, les effectifs en équivalent temps plein sont stables. Hors contrats aidés, ils augmentent de 0,5 %.

Lien entre la baisse du nombre de contrats aidés et la hausse du nombre de contractuels

La baisse des effectifs de la FPT résulte du recul marqué du nombre de contrats aidés. En effet, en 2017, le nombre de personnes en contrat aidé diminue fortement (- 25,8 %). Cette baisse avait déjà commencé en 2016 avec - 3,8 %, après plusieurs années de hausse : + 9,4 % entre 2014 et 2015 et + 19,5 % entre 2013 et 2014.

En parallèle, le nombre de contractuels augmente (+ 5,4 %, après + 0,2 % entre 2015 et 2016). Cela est dû à une augmentation des effectifs passant du statut de contrat aidé à celui de contractuel. Ainsi, en 2017, 11 900 contractuels étaient en contrats aidés l'année précédente. Ce chiffre était de 7 900 en 2016.

Tableau 1 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le statut

	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Effectifs 2017 ^(p)	Evolution 2015-2016	Evolution 2016-2017 ^(p)	Part de femmes 2017 ^(p)
	en milliers			en %		en %
Fonctionnaires	1 472,3	1 469,3	1 467,8	-0,2	-0,1	58,9
dont catégorie A	137,3	137,4	136,8	0,1	-0,5	63,5
catégorie B	217,1	220,4	221,8	1,5	0,6	64,4
catégorie C	1 116,8	1 110,5	1 107,9	-0,6	-0,2	57,3
Contractuels	356,0	356,8	376,1	0,2	5,4	67,1
dont catégorie A	42,3	42,8	42,6	1,0	-0,5	58,9
catégorie B	54,4	54,2	55,1	-0,4	1,5	59,4
catégorie C	245,4	247,7	263,2	0,9	6,2	70,2
Autres statuts	61,0	59,7	58,3	-2,0	-2,4	84,5
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 889,3	1 885,8	1 902,2	-0,2	0,9	61,3
Contrats aidés (2)	94,9	91,4	67,8	-3,8	-25,8	53,0
Ensemble (1) + (2)	1 984,2	1 977,2	1 970,0	-0,4	-0,4	61,1

(p) : chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

En corollaire, le nombre d'entrées dans la FPT *via* le statut de contractuel augmente, de 106 900 en 2016 à 122 400 en 2017 (graphique 1a).

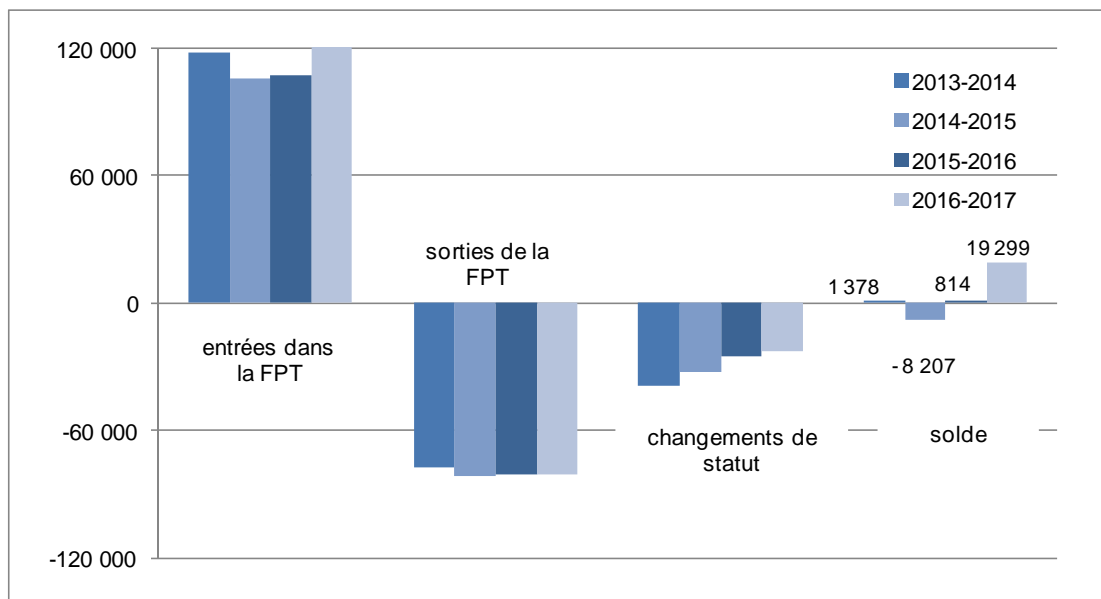
Légère baisse du nombre de fonctionnaires

Fin 2017, on compte 1,47 million de fonctionnaires parmi les agents de la FPT. Ce nombre correspond à une légère baisse (- 0,1 %) entre 2016 et 2017, après - 0,2 % entre 2015 et 2016. Cette baisse est principalement due à une

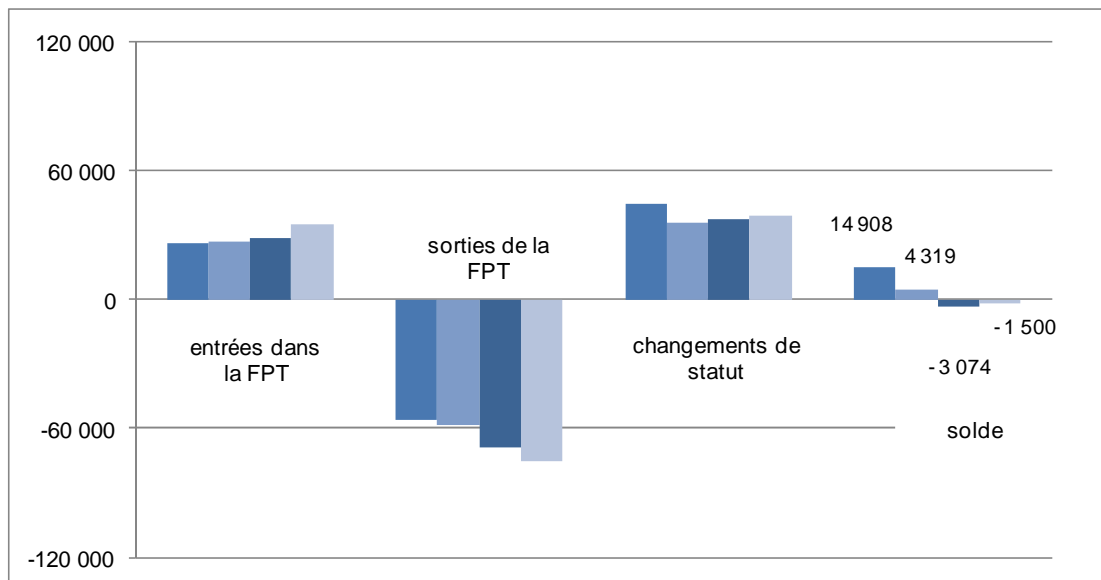
augmentation des sorties de fonctionnaires de la FPT entre 2016 et 2017 : leur nombre est passé de 68 600 en 2016 à 74 900 en 2017 (graphique 1b).

Au sein des fonctionnaires, les dynamiques ne sont pas les mêmes selon la catégorie des agents : le nombre d'agents de catégories A et C diminue alors que le nombre d'agents de catégorie B augmente entre 2016 et 2017.

Graphique 1a - Entrées, sorties et changements de statuts des contractuels de la FPT



Graphique 1b - Entrées, sorties et changements de statuts des fonctionnaires de la FPT



Lecture du graphique 1b : entre fin 2016 et fin 2017, 34 600 fonctionnaires sont arrivés dans la FPT, 74 900 en sont partis et 38 800 fonctionnaires supplémentaires correspondent à un changement de statut au sein de la FPT. Au final, le nombre de fonctionnaires de la FPT a diminué de 1 500 agents.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre, agents fonctionnaires et contractuels.

Source : Insee, SIASP.

**Tableau 2 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale
selon le type de collectivités**

	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Effectifs 2017 ^(p)	Evolution 2015-2016 (d)	Evolution 2016-2017 (p)
	en milliers			en %	
Organismes communaux	1 152,7	1 140,1	1 137,4	-1,1	-0,2
Communes	1 021,9	1 011,5	1 010,0	-1,0	-0,2
Établissements communaux	130,8	128,6	127,4	-1,7	-0,9
Organismes intercommunaux	288,0	299,8	317,5	4,1	5,9
EPCI à fiscalité propre ^(a)	221,7	233,2	249,2	5,2	6,9
Autres groupements intercommunaux sans fiscalité propre	66,4	66,6	68,3	0,3	2,6
Organismes départementaux	358,5	351,2	350,5	-0,7	-0,2
Départements	291,5	284,3	283,0	-0,8	-0,4
Établissements publics départementaux ^(b)	67,0	66,8	67,4	-0,3	0,9
Régions, y c. collectivités uniques de Guyane et Martinique	81,9	86,3	88,3	-0,6	2,3
Autres ^(c)	8,2	8,4	8,5	2,9	0,9
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 889,3	1 885,8	1 902,2	-0,2	0,9
Bénéficiaires de contrats aidés (2)	94,9	91,4	67,8	-3,8	-25,8
Ensemble (1) + (2)	1 984,2	1 977,2	1 970,0	-0,4	-0,4

(a) Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre y compris métropole de Lyon à partir de 2015 et métropole du Grand Paris et établissements publics territoriaux à partir de 2016.

(b) Centres de gestion, services départementaux d'incendie et de secours, etc.

(c) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(d) Les collectivités uniques de Martinique et Guyane ont été créées au 1^{er} janvier 2016. L'évolution 2015-2016 des régions et départements est calculée à périmètre constant.

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

Les femmes représentent 61 % des agents de la fonction publique territoriale. Elles sont surreprésentées parmi les fonctionnaires de catégorie A et B. Elles sont également surreprésentées parmi les contractuels (67 %), notamment ceux de catégorie C (70 %). Elles sont 53 % parmi les contrats aidés.

Baisse des effectifs dans les organismes communaux et hausse dans les intercommunaux

La baisse des effectifs se poursuit pour les communes et les établissements communaux (- 0,2 % hors contrats aidés après - 1,1 % entre 2015 et 2016 – tableau 2). À l'opposé des communes, le nombre d'agents augmente entre 2016 et 2017 dans les organismes intercommunaux (+ 5,9 %) et plus particulièrement dans les EPCI à fiscalité propre (+ 6,9 %). Ces hausses étaient de 4,1 % et 5,2 % entre 2015 et 2016. Pour l'ensemble du secteur communal, les effectifs augmentent (+ 1,0 %). En lien avec le mouvement de transferts de compétences, la hausse des effectifs dans les EPCI à fiscalité propre est reliée à la baisse du nombre d'agents dans les communes. Ainsi, en 2017, près de 13 100 agents ont cessé de travailler dans une commune pour travailler

dans un EPCI à fiscalité propre ; ce chiffre était de 12 600 en 2016.

Baisse des effectifs dans les départements et hausse dans les régions

Pour les départements et les établissements départementaux (centres de gestion de la fonction publique territoriale, services départementaux d'incendie et de secours, etc.), la baisse est plus faible entre 2016 et 2017 : - 0,2 %, après - 0,7 % entre 2015 et 2016. À l'opposé, dans les régions, les effectifs augmentent (+ 2,3 %) entre 2016 et 2017, après une baisse de 0,6 % entre 2015 et 2016. Ces deux évolutions sont à rapprocher du transfert de la compétence « transports » des départements vers les régions.

Dynamisme de la filière animation

En termes de filières, ce sont les filières médico-technique, culturelle et sociale qui connaissent les baisses les plus marquées (respectivement - 1,9 %, - 1,4 % et - 1,2 %, tableau 3). Les filières incendie et secours et sportive sont également en baisse. À l'inverse, les effectifs des filières animation, police municipale, administrative et technique augmentent.

Tableau 3 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon la filière d'emploi

	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Effectifs 2017 ^(p)	Evolution 2015-2016	Evolution 2016-2017 ^(p)
	en milliers			en %	
Administrative	423,4	419,9	426,3	-0,8	1,5
Technique	841,6	833,7	840,3	-0,9	0,8
Culturelle	80,2	79,9	78,8	-0,4	-1,4
Sportive	19,2	19,0	19,0	-1,1	-0,4
Sociale	175,4	169,2	167,1	-3,6	-1,2
Médico-sociale	85,5	91,6	91,6	7,1	0,0
Médico-technique	2,8	2,8	2,7	-3,0	-1,9
Police municipale	22,9	23,4	23,8	2,1	1,7
Incendie et secours	40,0	39,4	39,3	-1,3	-0,4
Animation	118,4	125,0	128,6	5,6	2,9
Autres cas	18,8	22,1	26,6	17,8	20,0
Ensemble	1 828,3	1 826,1	1 843,9	-0,1	1,0

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Agents fonctionnaires et contractuels, hors assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

Encadré : source et définitions

Source

SIASP : le système d'information sur les agents des services publics est un dispositif commun aux trois versants de la fonction publique. Il est élaboré par l'Insee et repose sur la mobilisation de sources administratives.

Définitions

Emploi principal et emploi secondaire : un agent d'une collectivité territoriale peut exercer un autre emploi dans une autre collectivité, voire à l'extérieur de la fonction publique territoriale. Ce sont le plus souvent des agents contractuels qui sont concernés. Parmi ces différents emplois, l'emploi principal est celui dont la rémunération est la plus élevée, l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires.

Contractuel et autres catégories et statuts : la fonction publique emploie des personnels fonctionnaires civils, des militaires, des personnels contractuels, des agents à statut particulier (assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet...) et des bénéficiaires de contrats aidés.

Contrat aidé : un contrat aidé est un contrat de travail de droit privé, dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels que les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).

Pour en savoir plus :

[1] « En 2017, l'emploi est quasiment stable dans la fonction publique », Insee, *Informations Rapides* n° 325, 13 décembre 2018.

[2] « Baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2016 », Faustine Büsch, Alice Mainguené, *BIS* n° 121, décembre 2017.

[3] Site du Département des Études et des Statistiques Locales : www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directeur de la publication : Bruno DELSOL